

**Phytofar satisfait de constater la diminution des résidus des produits de protection des plantes dans la chaîne alimentaire. La Belgique obtient un bon score**

**Bruxelles, le 28 avril 2003 – La Commission européenne a publié, le 24 avril dernier, son rapport annuel relatif au programme de contrôle des résidus de produits de protection des plantes dans les productions végétales. Phytofar, l'Association belge de l'Industrie des Produits de Protection des Plantes, se réjouit de constater une diminution significative des dépassements de la limite maximale autorisée en résidus (LMR). Phytofar souligne également l'absence de résidus dans l'alimentation pour bébés. L'association constate par ailleurs les progrès dans l'harmonisation de la législation européenne en matière de fixation des limites maximales en résidus et poursuit le travail avec les agriculteurs pour la promotion des bonnes pratiques agricoles.**

Phytofar estime que le rapport de la Commission européenne pour l'année 2001 est très positif pour la Belgique. En effet, **96,3% des échantillons prélevés en Belgique prouvent que notre nourriture satisfait aux normes sévères**: 54% ne contiennent pas de résidu et 42,3% présentent des teneurs en résidus inférieures aux LMR's.

Le monitoring pour l'année 2001 conclut également que seulement 3,7% des cas en Belgique dépassent la limite maximale autorisée (LMR). Une nette amélioration. Selon le rapporteur belge, le programme d'analyses vise avant tout à stimuler les agriculteurs et horticulteurs à respecter la législation. Pour cette raison, les échantillons ont surtout été prélevés sur des fruits et légumes susceptibles de contenir des résidus ou de dépasser la LMR. Par exemple, les poires ont été particulièrement suivies suite aux problèmes rencontrés par le passé et au renforcement de la législation 2001. La laitue a également fait l'objet de plus d'attention, et ici aussi, la situation s'est nettement améliorée.

Comme le rapport le précise, un dépassement de la LMR ne signifie pas un danger pour la santé humaine. Les limites maximales en résidus sont en effet déterminées en fonction d'études toxicologiques à long terme auxquelles un facteur de sécurité allant de 100 à 1000 est appliqué, afin d'exclure le risque éventuel sur la santé des différents groupes de population (bébés, enfants, femmes enceintes, ...).

Phytofar soutient la proposition de la Commission relative à l'harmonisation européenne de la législation qui devrait entrer en vigueur début 2005. Cependant, l'association estime qu'il est essentiel d'obtenir un consensus au plus vite et tient à apporter son support aux autorités européennes et belges.

Par ailleurs, Phytofar souligne que le respect des bonnes pratiques agricoles joue un rôle essentiel dans la teneur en résidus et le dépassement des limites légales. L'association mène donc de larges campagnes de communication et travaille de concert avec les

agriculteurs pour les aider à définir une utilisation optimale des produits de protection des plantes.

Les « médicaments » des plantes jouent un rôle essentiel dans le cadre d'une alimentation saine. Selon le Conseil européen de l'Information sur l'Alimentation, il est nécessaire de prendre 40 types d'éléments nutritifs différents, ce qui ne peut s'obtenir que par un régime basé sur une diversité de fruits et légumes. Or, les produits de protection des plantes jouent un rôle significatif dans la disponibilité de ces végétaux tout au long de l'année et à un prix abordable.

---

Pour tout renseignement complémentaire:

PHYTOFAR

Georgette Detiège  
Secrétaire Générale  
Square Marie-Louise 49  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/238.97.72  
Fax : 02/280.03.48  
E-mail : [gdetiege@fedichem.be](mailto:gdetiege@fedichem.be)  
Website : [www.phytofar.be](http://www.phytofar.be)